

PRIGONT'ARTS - 9^{ÈME} ÉDITION - DIMANCHE 1^{ER} JUIN 2025

Règlement de participation

Toute inscription à cette manifestation est soumise à validation des organisateurs. Aucune personne ne sera admise à s'installer sans avoir au préalable satisfait aux modalités d'inscription mentionnées dans le présent document et reçu une confirmation.

• Philosophie de la manifestation :

Cette manifestation est organisée par la Commune de Prignonrieux et s'adresse **EXCLUSIVEMENT aux artistes et aux artisans qui présentent des œuvres originales issues de leur propre travail**. Les revendeurs ne sont donc pas admis.

Cette manifestation est **EXCLUSIVEMENT dédiée à l'expression artistique sous toutes ses formes**. Ne sont pas admises, les œuvres portant atteinte à la dignité de la personne et aux bonnes mœurs.

Les artistes exposent, vendent leurs œuvres et peuvent travailler sur place.

• Date, lieu et horaires de la manifestation :

Le dimanche 1er juin 2025 - Horaires d'ouverture au public de 10h00 à 18h30

Lieu de la manifestation : Espace socio-culturel – Place du Groupe Loiseau

Accès gratuit au site pour les visiteurs.

• Inscription :

Toute personne qui souhaite participer à la manifestation doit envoyer les documents suivants à mairie@ville-prignonrieux.fr ou directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Prignonrieux :

1. Le présent règlement daté et signé
2. Le bulletin d'inscription complété
3. L'attestation d'assurance Responsabilité Civile

Devant le nombre croissant d'inscriptions, il ne nous est pas possible de prendre en compte « je souhaite être à côté de... » et « je veux être à l'intérieur ». Seuls les organisateurs prendront la décision.

• Installation :

En arrivant, les participants devront se signaler avant toute installation aux organisateurs au point d'accueil. L'installation se fera le **dimanche 1er juin 2025 entre 08h00 et 09h30** en respect d'un plan proposé par les organisateurs et selon les emplacements marqués au sol ou emplacements couverts.

Tous les véhicules devront avoir quitté le périmètre de l'exposition à 09h30.

Pour rappel, les exposants ne pourront pas quitter l'exposition avant 18h30.

• Matériel :

Il est recommandé d'apporter son propre matériel. En effet, la quantité de matériel mis à disposition par la Ville est limitée et ne pourra satisfaire tous les exposants. (Le matériel d'installation est fourni en intérieur)

Pour les **stands extérieurs**, du matériel (grilles d'exposition, tables et chaises) peut être mis à disposition (quantité limitée). Les demandes doivent être faites dans le bulletin d'inscription et seront satisfaites en fonction des stocks disponibles et surtout de la rapidité du retour des inscriptions. Le matériel sera installé par la Mairie.

Aucun autre matériel ne sera prêté par la commune. Chaque participant veillera donc à se doter du matériel nécessaire à son installation (crochets, petit matériel ...)

• Responsabilité :

Chaque participant s'engage à fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile pour cette manifestation. Les opérations de montage et de démontage du matériel de la mairie seront effectuées par les agents municipaux mais sous la responsabilité des exposants pendant la journée.

En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne pourra être mise en cause en cas de dégradation, destruction, perte ou vol des œuvres exposées.

D'une manière générale, toutes les dispositions pratiques devront être prises par les artistes pour préserver leurs œuvres.

- **Vernissage :**

Un vin d'honneur sera offert par la mairie à 12h00.

- **Restauration :**

Il sera possible, à chacun et à ses frais, de déjeuner sur site (marché, restaurants...).

- **Communication :**

La production de supports de communication (affiches et flyers), la publicité et la communication auprès des médias seront effectuées par les organisateurs. Un certain nombre d'invitations au vernissage et des affiches seront mises à la disposition des exposants et envoyés par mail. Il est évident, que **les exposants sont invités à participer de manière très active à la promotion de la manifestation par la diffusion des affiches et invitations par email.**

Une réunion d'information sera organisée à la Mairie le **mardi 6 mai 2025 à 18h00.**

- **Vente :**

Les artistes inscrits vendront leurs œuvres sous leur entière responsabilité. Les organisateurs n'interviennent pas dans les relations entre artiste et acheteur. Aucun pourcentage ne sera prélevé sur les ventes.

- **Sécurité :**

Les différentes zones concernées par les barrières de sécurité devront être maintenues fermées pendant la durée de la manifestation de façon à empêcher l'accès aux véhicules. Les décors mis en place sur les parois du stand doivent être les moins inflammables possibles (cat : M2 minimum) sans contact direct avec des sources de chaleur.

Seuls les véhicules de premiers secours ou de police seront autorisés à pénétrer sur ces zones.

Tout incident doit être signalé au point d'accueil. Chaque participant est **RESPONSABLE** de son stand.

- **Annulation de la manifestation :**

La manifestation peut être en tout ou partie, annulée ou modifiée par les organisateurs en cas de force majeure (intempéries, consignes sanitaires en vigueur ...).

- **Remise de prix :**

Le Prix de la Ville = prix de l'originalité.

NOM - Prénom : _ _ _ _ _

Le : _ _ _ _ _

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Inscription IMPÉRATIVEMENT avant le 8 avril 2025

Envoyez votre dossier complet sur mairie@ville-prignonieux.fr ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville (boîte aux lettres située coté rue Jules Ferry)
Hôtel de Ville - 1 Place du Groupe Loiseau - 24130 PRIGONRIEUX